



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE en m²
1	Extension de l'école et des espaces extérieurs + cheminements piétonniers entre le village et le cimetière	Commune	900
2	Square de jeux d'enfants	Commune	250
3	Supprimé 1ère révision allégée du PLU		
4	Élargissement de la RD 22 (route d'Azas, largeur 3 m)	Commune	135
5	Réalisation d'un fossé et d'un chemin d'entretien (largeur 5,5 m)	Commune	1330
6	Élargissement chemin des Oundailles (largeur 3m de part et d'autre)	Commune	1000
7	Aménagement du virage du chemin des Oundailles	Commune	600
8	Élargissement du chemin de Bacquier	Commune	1300
9	Aménagement d'une voirie public circulaire (largeur 6 m)	Commune	1160
10	Aménagement d'un chemin piétonnier + passage de l'assainissement collectif	Commune	700
11	Aménagement d'un espace naturel de loisirs "Graubielle"	Commune	5000
12	Création d'un chemin piétonnier + passage de l'assainissement collectif + accès aux parcelles agricoles (largeur 4 m)	Commune	2150
13	Accueil d'une unité de traitement des eaux usées	Commune	6000
14	Extension de la zone d'équipements publics de sports et de loisirs	Commune	14000
15	Aménagement accès future zone à urbaniser chemin du château par la RD 22	Commune	200
16	Aménagement du carrefour RD 22 / chemin de Rossignol	Commune	2000
17	Aménagement d'un espace naturel et d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Rioudoque	Commune	8000
18	Aménagement de carrefour RD 22 / Chemin de Lassale	Commune	145
19	Création d'un chemin piétonnier (Chemin de Saint Jacques de Compostelle, largeur 4 m)	Commune	2000
20	Aménagement du virage de la VC 1 Route de Saint Sulpice	Commune	1000
21	Supprimé 1ère modification du PLU		

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
Commune de
ROQUESERIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
2ème modification

Dossier d'Approbation

Echelle : 1/5000 Pièce 4.1

REGLEMENT GRAPHIQUE
Découpage en zone et emplacements réservés

Maitre d'oeuvre :
cabinet d'études INTERFACES+
12, Rue Louis Courtois de Viçose
Les Arches Bâtiment 3
31100 TOULOUSE



LEGENDE

- UA** Zone d'habitat dense centre ancien
- UB** Zone pavillonnaire en périphérie du centre ancien
- UC** Zone pavillonnaire discontinue en périphérie du centre ancien et dans les hameaux
- UE** Zone urbaine d'équipements publics et d'intérêt collectif
- AU0_1** Réserve foncière urbanisation future habitat et activité compatible dans le cadre d'une opération d'ensemble avec assainissement collectif des eaux usées
- AU0_2** Réserve foncière urbanisation future habitat et activité compatible dans le cadre d'une opération d'ensemble avec assainissement autonome regroupé
- AU1** Zone d'urbanisation future habitat et activités compatibles dans le cadre d'une opération d'ensemble
- N** Zone Naturelle
- Nh** Zone naturelle habitat : extension limitée des constructions existantes
- NL** Zone naturelle à vocation de sports et de loisirs
- Aa** Zone agricole incluant un site archéologique
- Ah** Zone agricole habitat : extension limitée des constructions existantes
- A** Zone agricole

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Arbres isolés, haies et mares à préserver au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection de 100 mètres autour du chenil
- Périmètre de protection de 150 mètres autour de l'unité de traitement des eaux usées
- Périmètre de protection de 100 mètres autour des bâtiments d'exploitation agricole

